

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 16 avril 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 16 avril 2019 à 19 h 30 à l'école secondaire de l'Escale à Asbestos.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M. Robert Bureau
M^{me} Lisette Fréchette
M^{me} Annic Gingras
M. Jean-Claude Gosselin
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Daniel Lavoie
M. Steve Pelletier
M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCES

M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M. Stéphane Lépine
M^{me} Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2019-29 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajournant les points suivants :

8.1.2 Revenus préliminaires

8.4. Terrain de la Fabrique de la paroisse St-François-Xavier-de-Brompton

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2019

CC-2019-30 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 19 mars 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2019-2020 À 2021-2022 (RÈGLE 201) – AMENDEMENT DE LA
RÉSOLUTION CC-2018-156**

CONSIDÉRANT la résolution CC-2018-156 adoptée le 4 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'amender la résolution CC-2018-156 afin qu'elle reflète l'état du dossier ;

CC-2019-31 Il est proposé par Steve Pelletier, commissaire, et résolu :

QUE la résolution CC-2018-156 soit amendée et se lise comme suit :

« ATTENDU que la commission scolaire a procédé à la consultation des instances concernées ;

ATTENDU que la majorité des instances consultées sont en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 (règle 201) ;

ATTENDU que les suggestions de modifications de ces instances ont été prises en considération ;

Il est proposé par Steve Pelletier commissaire, et résolu :

QUE la règle 201 concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 soit adoptée telle que présentée;

QUE le Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie, le Centre d'excellence en formation industrielle et le Centre de formation professionnelle de Memphrémagog soient regroupés sous une même entité avec des points de service à Asbestos, à Windsor et à Magog, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

QU'IL soit recommandé que le conseil d'établissement du nouveau centre de formation professionnelle fusionné soit composé de membres représentant les milieux desservis par chacun des trois points de services ;

DE révoquer les actes d'établissement du Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie, du Centre d'excellence en formation industrielle et du Centre de formation professionnelle de Memphrémagog ;

D'adopter et d'émettre un nouvel acte d'établissement pour le centre de formation professionnelle fusionné ;

ET

DE maintenir les écoles Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes ouvertes pour la durée du prochain plan triennal 2019-2020 à 2021-2022 ;

DE renouveler les protocoles d'entente sur une base annuelle avec les municipalités de Lawrenceville et Saint-Adrien ;

DE discuter du partage des coûts entre la Commission scolaire des Sommets et les municipalités de Lawrenceville et Saint-Adrien au regard des investissements à faire dans les bâtiments. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2019-2020

CONSIDÉRANT les articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique (LRQ, c. I-13.3)* ;

CONSIDÉRANT que les actes d'établissement sont émis en lien avec le plan triennal et qu'ils indiquent le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'établissement, le cycle ou partie de cycle et l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT les résolutions CC-2018-156 et CC-2019-31 adoptées le 4 décembre 2018 et le 16 avril 2019 ;

CC-2019-32 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2019-2020 soient adoptés tels qu'ils ont été proposés. Ils seront effectifs au 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ
EXÉCUTIF ET DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2019-2020 – ADOPTION**

ATTENDU que le Règlement relatif au calendrier des séances du comité exécutif et du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets (102) prévoit que chaque année, le conseil des commissaires adopte le calendrier de ses séances ordinaires de l'année suivante ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

ATTENDU que le nouveau Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a été adopté le 16 mai 2017 et qu'il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017 ;

CC-2019-33

Il est proposé par Réjean Lacroix, commissaire, et résolu :

D'adopter tel que ci-après, le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2019-2020 et ce conformément au Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

MOIS	CONSEIL DES COMMISSAIRES	COMITÉ EXÉCUTIF
JUILLET	--	--
AOÛT	20	20
SEPTEMBRE	17	17
OCTOBRE	15 ^W	15 ^W
NOVEMBRE	26	26
DÉCEMBRE	--	--
JANVIER	21	--
FÉVRIER	18	18
MARS	17	--
AVRIL	21 ^A	21 ^A
MAI	19	19
JUIN	16	16
NOMBRE DE SÉANCES	10	8

^W Windsor : Rencontre prévue au Centre d'excellence en formation industrielle situé au 100, rue Boisjoli.

^A Asbestos : Rencontre prévue à l'école secondaire de l'Escale située au 430, 5^e Avenue.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, Robert Bureau, Lisette Fréchette, Jean-Claude Gosselin, Réjean Lacroix, Daniel Lavoie, Steve Pelletier, Hélène Ménard et Charlotte Paré ont voté pour la proposition.

Annic Gingras a voté contre la proposition.

NOMINATIONS DE DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption de la structure administrative des cadres et des directions d'établissement 2019-2020 au conseil des commissaires du 19 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la modification de la structure administrative des cadres et des directions d'établissement 2018-2019 afin de la rendre conforme à la structure administrative des cadres et des directions d'établissement 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT la fusion des trois centres de formation professionnelle en un seul ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT les modifications apportées aux regroupements de certaines écoles primaires et secondaires ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'une direction d'établissement ;

CONSIDÉRANT les divers mouvements occasionnés par le changement de poste de plusieurs directions et directions adjointes d'établissement ;

CONSIDÉRANT le fait que trois (3) postes se sont retrouvés vacants ;

CC-2019-34

Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE Madame Annick McMahon soit nommée au poste de direction adjointe de l'école secondaire de l'Escale à compter du 15 avril 2019. Mme McMahon sera sujette à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des cadres d'établissement ;

QUE Madame Kathleen Harvey soit nommée au poste de direction adjointe de l'école secondaire du Tournesol à compter du 29 avril 2019. Mme Harvey sera sujette à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des cadres d'établissement ;

QUE Madame Marie-Josée Langlois soit nommée au poste de direction des écoles primaires Notre-Dame-de-Lourdes et Hamelin à compter du 29 avril 2019. Mme Langlois sera sujette à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des cadres d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROJETS ÉDUCATIFS DES ÉTABLISSEMENTS

La directrice générale, Édith Pelletier, dépose les projets éducatifs des écoles suivantes :

Notre-Dame-des-Érables, Notre-Dame-de-Montjoie, Plein-Cœur, St-Barthélemy, Tourelle

Les orientations et les objectifs des projets éducatifs de ces établissements sont conformes au plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Sommets tel que le prévoit l'art. 209.2 de la *Loi sur l'instruction publique*. Ils prendront effet le 1^{er} juillet 2019.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE SHERBROOKE – POSTE À COMBLER

CONSIDÉRANT que l'article 8, par. a, de la *Loi sur l'instruction publique sur les collèges d'enseignement général et professionnel* établit qu'un collège d'enseignement général et professionnel est administré par un conseil d'administration composé notamment de sept personnes nommées par le ministre, dont une choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires de ce territoire ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT qu'au Cégep de Sherbrooke, le mandat du représentant des commissions scolaires arrive à échéance ;

CONSIDÉRANT qu'en vue de procéder à la nouvelle nomination, le Cégep de Sherbrooke invite la Commission scolaire des Sommets à suggérer les noms de personnes qu'elle juge aptes à remplir cette fonction ;

CONSIDÉRANT que l'objectif du gouvernement est que les conseils d'administration des cégeps soient composés de 50 % de femmes ;

CONSIDÉRANT que l'objectif du gouvernement est que les conseils d'administration des cégeps soient composés d'au moins une personne représentant les communautés culturelles, la communauté anglophone ou les Autochtones ;

CC-2019-35

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets soumette la candidature de Jean-Claude Gosselin pour représenter les commissions scolaires du territoire au conseil d'administration du Cégep de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

NOMINATION – DIRECTION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la directrice des services complémentaires et de l'adaptation scolaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

CC-2019-36

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Madame Josée Banville soit nommée au poste de direction des services complémentaires et de l'adaptation scolaire à compter du 29 juin 2019. Mme Banville sera sujette à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des cadres d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2019-2020 - ADOPTION

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation au regard du calendrier scolaire ;

CONSIDÉRANT les divers encadrements relatifs à ce calendrier ;

CONSIDÉRANT la démarche de négociation et d'élaboration avec les représentants locaux du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie du calendrier scolaire de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2019-2020 ;

CC-2019-37

Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

QUE le conseil des commissaires adopte le projet du calendrier scolaire 2019-2020 pour la formation professionnelle, et ce, conditionnellement à la signature de l'entente avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ORGANISATION SCOLAIRE

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives présente une mise à jour de l'état de situation de la clientèle scolaire et du processus d'organisation scolaire pour l'année 2019-2020 à la suite de la période d'inscription de février 2019.

L'organisation scolaire devra respecter les allocations financières reçues pour 2019-2020.

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2019-2020 – AUTORISATION DE CONSULTATION

La directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente un projet de plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année 2019-2020.

CC-2019-38 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des organismes concernés le plan d'effectifs des employées et employés de soutien de la Commission scolaire des Sommets pour l'année 2019-2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2019-2020 AUTORISATION DE CONSULTATION

La directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente un projet de plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2019-2020.

CC-2019-39 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des organismes concernés le plan d'effectifs des professionnelles et professionnels de la Commission scolaire des Sommets pour l'année 2019-2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

BUDGET 2019-2020

PRÉSENTATION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES

La directrice générale, Édith Pelletier et le directeur du Service des ressources financières et matérielles, Daniel Blais, présentent le projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020 émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CHOIX D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

Le directeur du Service des ressources financières et matérielles, Daniel Blais, informe les commissaires que l'entente de trois ans de services bancaires intervenue entre la Commission scolaire des Sommets et la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog se terminera le 30 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que le 19 février 2019, le conseil des commissaires avait mandaté le directeur du service des ressources financières et matérielles de négocier de gré à gré l'entente de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog ;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a pris connaissance de la nouvelle offre de services financiers de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, datée du 15 avril 2019, d'une durée de deux ans et recommande son acceptation ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., C 65-1) ;

CC-2019-40

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires accepte la nouvelle offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021.

QUE la directrice générale et le directeur du service des ressources financières et matérielles soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI D'UN CONTRAT – RÉFECTION DES PLANCHERS À L'ÉCOLE SAINT-BARTHÉLEMY

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des planchers et travaux divers ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans le meilleur délai possible ;

CONSIDÉRANT que Les constructions Mario Fafard Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme ADSP Inc. ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c C 65-1) ;

CC-2019-41

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

D'accorder l'octroi du contrat à Les constructions Mario Fafard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 319 365 \$ (excluant les taxes) ;

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MATERNELLE 4 ANS – DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec de poursuivre l'implantation graduelle de la maternelle 4 ans à temps plein ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement (MÉES) a autorisé la construction d'un nouveau gymnase à l'école primaire Saint-Pie-X à Magog dans la mesure d'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, la Commission scolaire des Sommets a présenté deux demandes de construction de gymnase aux écoles primaires de l'Arc-en-Ciel à St-François-Xavier-de-Brompton et des Deux-Soleils à Magog dans la mesure d'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, le MÉES pourrait également autoriser l'ajout de nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein pour ces trois écoles primaires ;

CC-2019-42

Il est proposé par Réjean Lacroix, commissaire, et résolu :

Qu'une demande soit faite au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'ajout de nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029 dans la mesure d'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) pour les trois écoles primaires suivantes :

- École Saint-Pie-X à Magog;
- École de l'Arc-en-Ciel à St-François-Xavier-de-Brompton;
- École des Deux-Soleils à Magog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION –
AUTORISATION DE CONSULTATION**

CONSIDÉRANT les obligations de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI), de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT l'importance pour la Commission scolaire des Sommets de mettre en place des mécanismes pour protéger les actifs de l'information, comme prévu dans le projet de la Politique de la sécurité de l'information déposé aux fins de consultation ;

CC-2019-43 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette, à la consultation des instances concernées, le projet de la Politique de la sécurité de l'information, selon le calendrier de consultation déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

La soirée de l'Ordre du mérite scolaire aura lieu le 4 mai prochain au Club de golf d'Orford.

Le président présente des activités qui se tiendront dans les établissements en avril 2019.

Un projet de loi sur la gouvernance scolaire devrait être déposé sous peu.

COMMUNICATION DES COMITÉS

Le comité de parents a tenu sa réunion le 27 mars 2019.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE À 21 H 30

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour n'ont pas été traités (point 8.1.2 et 8.4) ;

CC-2019-44 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 30 avril 2019 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale